



Administration communale
de Larochette

CONVOCAATION

Le Collège Echevinal de la Commune de Larochette, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil Communal d'assister à une réunion publique du conseil communal

en date du 7 décembre 2017 à 08:30 heures ayant lieu en la salle des séances en la Mairie à Larochette en vue de délibérer sur les divers objets de l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Etablissement du tableau de préséance des membres du conseil communal.
2. Approbation du Budget rectifié 2017 et du Budget 2018 de l'Office Social Commun.
3. Contrat d'architecte concernant le projet d'assainissement des fenêtres de l'école existante à Larochette.
4. Proposition sur demande du Ministère de la Culture d'inscrire à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux, l'immeuble sis 32, 32-A-C, rue de Mersch à Larochette, section A de Larochette sous le numéro 70/1335, appartenant à « Caledonia International Investment Company ».
5. Approbation du décompte de l'ancien lavoir à Larochette et de ses environs.
6. Approbation de la convention avec le Forum Pour l'Emploi concernant leur service de transports « Bummelbus ».
7. Titre(s) de recette.
8. Demande(s) de subsides(s).
9. Dépôt de statuts de l'asbl LAKAT SPORT Gym.
10. (huis clos/scrutin secret) Nomination de M. Pierre WIES comme « Bourgmestre Honoraire » de la commune de Larochette.
11. Divers.

Larochette, le 1^{er} décembre 2017

Pour le collège échevinal

la bourgmestre



le secrétaire